

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 20 décembre 2023 à 18 h 30, le conseil a adopté le budget pour l'année 2024 de la Ville de Macamic.

BUDGET 2024

<u>REVENUS</u>	<u>2024</u>
Taxes	3 016 198 \$
Paiements tenant lieu de taxes	291 036
Autres revenus de sources locales	334 550
Transferts	785 403
Affectation du surplus accumulé non affecté	51 916
Total des revenus	4 479 103 \$
 DÉPENSES	
<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Administration générale	865 788 \$
Sécurité publique	429 709
Transport	983 517
Hygiène du milieu	930 690
Santé et bien-être	15 000
Aménagement, urbanisme et développement	159 742
Loisirs et culture	759 820
Frais de financement	105 037
Transfert aux activités d'investissement	0
Total des dépenses de fonctionnement	4 249 203 \$
Remboursement en capital	229 800 \$
Total des autres activités financières	229 800 \$
Total des dépenses	4 479 103 \$
Excédent net	0

Donné à Macamic, ce 21 décembre 2023


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe